



Afpa

Vous êtes un professionnel expérimenté ? vous avez envie d'un nouveau défi ?

Devenez
membre de jury du titre professionnel,
une occasion unique de partager votre expertise.

Vous évaluez les réalisations et validez les compétences des candidats à l'issue d'un parcours de formation ou dans le cadre de la validation de leur expérience (VAE). Vous décidez de l'attribution de tout ou partie du titre professionnel.*

POUR QUI ?

Toute personne

- Ayant au moins 3 ans d'expérience dans l'exercice d'un métier.
- N'ayant pas quitté le métier depuis plus de 5 ans.
- Ayant des qualités d'écoute, de respect, d'impartialité et d'objectivité.

COMMENT ?

Deux possibilités :

- Composez directement le numéro dédié : **09 72 72 02 55**.
- Ou en accédant au **Portail jury** : **www.jurytitreprofessionnel.fr**

* Diplôme du ministère du Travail, inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).